

conférence

C
C 91/LIM/47-Sup.1
Novembre 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

F

Vingt-sixième session

Rome, 9-28 novembre 1991

DEMANDE D'ADMISSION A LA QUALITE DE MEMBRE
D'UNE ORGANISATION D'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE

Par lettre du 25 novembre 1991, les Pays-Bas ont demandé à la Conférence d'envisager la suspension de l'Article XIX du Règlement général de l'Organisation afin de permettre que la demande d'admission à la qualité de membre de la FAO présentée par la Communauté économique européenne soit examinée à la présente session de la Conférence de la FAO (Annexe A).

W/Z8373/c

MISSION PERMANENTE
DU ROYAUME DES PAYS-BAS
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROF-1938
PJ/pg

Annexe A

Rome, le 25 novembre 1991

Monsieur E. Saouma
Directeur général de
l'Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture
Via delle Terme di Caracalla
Rome

Objet: Admission de la Communauté européenne à la qualité de membre de la FAO

Monsieur le Directeur général,

Au nom des Pays-Bas, qui assurent actuellement la présidence de la Communauté européenne, j'ai l'honneur de présenter ci-joint la demande d'admission de la Communauté économique européenne d'admission à la qualité de membre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Cette demande est accompagnée d'un "Instrument d'acceptation" et d'une "Déclaration de compétences de la Communauté européenne au regard des matières couvertes par l'Acte constitutif de la FAO".

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

F.C. Prillewitz
Représentant permanent

MISSION PERMANENTE DU ROYAUME DES PAYS-BAS
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROF-1938
PJ/pg

Rome, le 25 novembre 1991

Monsieur E. Saouma
Directeur général de
l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Via delle Terme di Caracalla
Rome

Objet: Admission de la Communauté européenne à la qualité de membre de la FAO

Monsieur le Directeur général,

Je vous serais reconnaissant si la Conférence de la FAO pouvait prendre en considération la suspension de l'Article XIX du Règlement général de l'Organisation, afin de permettre que la demande d'adhésion à la FAO de la Communauté européenne soit examinée à la session actuelle de la Conférence de la FAO.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

(Signé)

F.C. Prillewitz
Représentant permanent